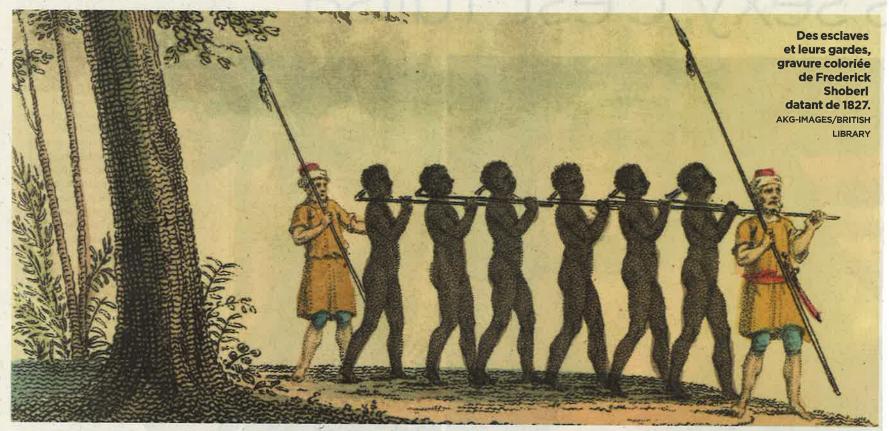


## Dans la vie des Vaudois

1848



# Les Noirs du Pays de Vaud

## Des Vaudois ont profité de l'esclavage, aboli par la IIe République française

Jérôme Lathion

a République n'entend plus faire de distinction dans la famille humaine. Elle n'exclut personne de son immortelle devise: liberté, égalité, fraternité.» Devant le gouvernement provisoire de la IIe République française, ce 27 avril 1848, l'abolitionniste Victor Schoelcher triomphe: les fers tombent définitivement dans les colonies, plus de trente ans après la condamnation de la traite négrière par les nations européennes réunies au Congrès de Vienne. Cette même année, la Suisse moderne sort des fonts baptismaux.

Notre histoire nationale a longtemps occulté que des ressortissants suisses, et vaudois, ont contribué, directement ou indirectement, à l'odieux trafic. Un oubli en voie de réparation. Mais, faute d'accès à des archives familiales trop souvent fermées, les historiens sont réduits à des estimations quant à la responsabilité chiffrée des Suisses dans la triste aventure esclavagiste.

Un bilan élargi - participation directe et indirecte à la traite et à l'exploitation -

fait état d'au moins 170 000 Noirs, soit 1,5% du total (au bas mot 11 millions de personnes déportées). Lumière sur quelques destins choisis.

Dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, certains de nos compatriotes se sentent attirés par les possibles bénéfices de la traite. A la faveur d'un savoir-faire artisanal tout d'abord. Parmi les huguenots du Refuge après la révocation de l'édit de Nantes (1685), de nombreux indienneurs - du nom des toiles de coton imprimé appelées indiennes - s'implantent dans les régions fluviales et lacustres suisses. La qualité de leurs produits séduit rapidement négriers et potentats africains. A telle enseigne que des entrepreneurs font le choix de déplacer leurs fabriques dans les ports négriers. A Nantes, dès 1780, 5000 indienneurs suisses assurent 80% à 90% de la production locale, presque exclusivement à destination de l'Afrique. Si les capitaux sont surtout bâlois et neuchâtelois, des ouvriers spécialisés les rejoignent de Morges et de Lausanne.

#### Marseille port négrier

L'explosion de la demande, à la fin du XVIIIe siècle, le besoin en capitaux et en navires de plus grande contenance va aiguiser d'autres appétits. Parmi les brasseurs d'argent suisses prêts à armer des navires de traite, le Lausannois Louis d'Illens (1749-1819) mérite attention, que lui a portée l'historien Olivier Pavillon (*Revue historique vaudoise* 112, 2004). Installé à Marseille depuis 1770, notre homme va s'allier quelques années plus tard à son beau-frère, Jacob van Berchem, qui tient enseigne à Nantes, pour fonder une société dans la cité phocéenne. Enrichis par le commerce de produits exotiques en Orient, les deux associés vont tenter leur chance dans le «bois d'ébène», rejoints en 1791 par un neveu de Louis d'Illens, Daniel-Marc-Augustin Roguin.

Les archives portuaires marseillaises attestent de quelques expéditions entre 1790 et 1791. Vont notamment cingler vers la Côte des esclaves, pour leur profit, les navires *La ville de Lausanne* (600 tonneaux, 550 Noirs traités) et *Le Pays de Vaud* (550 tonneaux, 485 esclaves). A relever que Louis d'Illens s'éteindra insolvable à Marseille sous la Restauration. Illustration de la fortune aléatoire du commerce maritime?

### Guisan l'ingénieur

Après les trafiquants, les colons. Et une destinée de choix, celle de Jean Samuel Guisan (1740-1801). Engagé comme officier au Surinam (Guyane hollandaise) en 1769, cet ingénieur vaudois va s'installer sur les plantations d'un oncle, le pasteur Sugnens, de Moudon.

En 1776, le gouverneur de la Guyane française, Pierre-Victor Malouet, anciennement basé à Saint-Domingue, fait appel à ses services pour revaloriser la colonie. Jouant d'un savoir-faire acquis chez les Hollandais, Guisan procède à la poldérisation des basses terres, crée la première sucrerie, lance la culture du girofle. A grand renfort de main-d'œuvre servile. «Une augmentation de 700 nègres pour l'atelier du Roy lui fut accordée sitôt qu'il en eût exprimé le désir», écrit en 1844 son biographe, Charles Eynard. Avant de quitter la colonie, il rédige en 1788 un Traité sur les terres noyées de la Guyane, y consacrant quelques pages au sort à réserver aux esclaves.

Son pays d'origine l'accueille en 1791 en reconnaissant ses talents: il finira sa vie ingénieur des ponts et chaussées de la République helvétique.

**Source:** La Suisse et l'esclavage des Noirs, Thomas David, Bouda Etemad, Janick Marina Schaufenbuehl, Ed. Antipodes & Société d'histoire de la Suisse romande, 2005